Projet de mine de lithium
Avez-vous toutes les réponses ?

Franchement, moi, non.
Et je ne suis pas seule à être sceptique.

Le *Conseil Général de l'Economie* (CGE) (1) dans son avis du 27 novembre 2025 sur le volet économique et social de l'étude de faisabilité du projet EMILI, s'il considère que le projet d'Imerys répond à la demande de l'Etat, émet clairement des doutes quant à la rentabilité du projet, aux retombées en termes d'emplois, et sur les chiffres présentés.
Il met notamment en lumière :
— **que le modèle économique du projet est très incertain**, car il repose sur la volatilité du prix du lithium et une rentabilité qui n'est pas vraiment démontrée,
— **que le scénario présenté par Imérys est discutable**, et les retombées économiques pour le territoire *« modestes »*,
— **que les retombées locales en termes d'emplois sont limitées** voire incertaines, avec des chiffres de créations de postes surestimés.

L'étude de faisabilité d'Imerys s'appuie sur les projections de l'*Agence Internationale de l'Energie* de 2024. Mais ses projections aujourd'hui sont-elles crédibles, étant donné le détricotage que les États-Unis tout comme l'Europe sont en train d'effectuer en matière d'écologie ? *« Les projets de raffineries* [de lithium] *d'aujourd'hui correspondent-ils au marché de demain ? »* se demande le CGE. *« Quelle part prendront d'ici une dizaine d'années, les batteries sodium-ion, zinc-air, magnésium ou aluminium-ion ? »*.
Parallèlement, l'offre de lithium devrait logiquement se multiplier. « *Si la demande croît, la prospection et l'exploitation de nouveaux gisements devraient faire de même.* » D'où concurrence et probable lutte des prix.
Enfin, le cours de l'hydroxyde de lithium a subi des variations importantes, ballottant de 80 000 € la tonne en 2023 à 9 000 € la tonne en 2025 (2), *« ce qui ne corrobore pas les analyses de l'agence internationale de l'énergie »*, beaucoup plus optimistes.
Enfin, il est évident que la Chine manipule les cours du lithium *« pour les maintenir artificiellement bas et évincer la concurrence ».*
Dans ce contexte, qui peut vraiment prévoir ce que sera le marché du lithium dans les années à venir ?
En conclusion, le CGE émet de sérieuses réserves sur le choix du scénario à venir présenté par Imerys.

---

(1) Le Conseil Général de l'Economie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET, ou CGE dans l'article) est une ***institution administrative française,*** *chargée, entre autres, d'un rôle de conseil pour l'Etat. (Donc rien d'une structure écolo-radicale 😄). Il vient d'émettre son avis sur la demande de concession de la mine de lithium d'Echassières.*

(2) Et même 6 700 € au plus bas. Le Business plan d'Imerys prévoit de vendre la tonne d'hydroxyde de lithium 20 000 €. Le 20 décembre 2025, le prix sur le marché mondial était à … 9 000 € la tonne.

L'évaluation socio-économique

Imerys doit faire une évaluation socio-économique de son projet. On compare la situation sans le projet, et la situation avec. Ces évaluations sont valorisées : par exemple la création d'emplois est un bénéfice, la dépréciation d'un bien immobilier proche d'une usine est un coût. La différence donne une valeur pour la collectivité.

Imerys a donc fait son calcul sur une période de 50 ans (durée de la concession), et évalue le bénéfice global pour la collectivité à 18,6 milliards d'euros. Et donc souhaitable pour nous tous. Whaou ! Mais ce beau chiffre vient pour presque la totalité (16,5 milliards) des émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à l'électrification des véhicules bénéficiant du lithium d'Imerys.

« ***Scénario discutable*** », écrit poliment le CGE qui explique sur la page 26 de son rapport qu'il arrive, quant à lui, à un chiffre de 2,4 milliards et non de 16,5. Il est peu probable en effet que si le projet de mine de Beauvoir n'aboutissait pas, nos voitures continueraient à rouler au thermique !

Et j'ajouterai quant à moi que, tant le fabricant de batteries que celui qui produit des automobiles électriques, pourrait considérer que c'est lui et non Imérys qui apporte ces avantages à la collectivité. A partir des mêmes quantités de lithium, **d'où qu'il vienne** ! Ces avantages, s'ils existent, n'appartiennent à personne en particulier et ne peuvent être imputés au seul Imérys !

Les retombées économiques pour les collectivités locales

Le CGE estime qu'elles « *sont peu documentées* ». (Il n'ose pas dire qu'elles sortent du chapeau !) Mais ce que j'ai surtout retenu, c'est ce qui va rester pour le territoire. Imerys annonce 14,3 milliards d'euros répartis entre les futurs salariés pour 1,2 milliard, l'État pour 1,8 milliard, Imerys 11,3 milliards et… 57 millions pour les collectivités locales (**sur 50 ans toujours**). Vous avez bien lu, **ça ne représente que 0,4% !**

Et vous voudriez vraiment risquer de polluer notre territoire, de perdre nos ressources en eau, notre biodiversité, de souiller la forêt, pour ces clopinettes ?

Quant aux retombées purement fiscales, elles se monteraient à 2 millions d'euros par an. Pour l'ensemble des trois usines. « ***Modestes*** *par rapport aux enjeux du projet* » relève le CGE toujours poli. C'est le moins qu'on puisse dire !

Le CGE s'interroge également sur l'impact des emplois indirects et induits, jugés « *nettement surévalués* » (p 29) et regrette de ne pas avoir d'information sur le calcul des effectifs annoncés. Et les compétences nécessaires « *risquent de limiter le recrutement local* » (p 30).

Bref côté emplois, c'est toujours flou, incertain, peu crédible.

En conclusion…

… Le Conseil Général Economique constate de nombreuses imprécisions, des méthodes de calcul discutables (et discutées !), des chiffres manquants ou surévalués.

Au final … la copie ne me convainc pas ! Et vous, qu'en pensez-vous ?

Pour lire l'avis intégral du CGE :
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/media-document/AVIS-CGE-AEES-2025-001.pdf

Une fin d'année 2025 chargée d'informations, car a été publié le 4 décembre un avis complémentaire de l'Autorité Environnementale sur la demande de concession de mine par Imerys. Vingt-et-une pages instructives… Et tout comme le CGE, l'AE relève de nombreux manquements, notamment en lien avec l'eau, les espèces protégées, les impacts sur les sols, les incidences sur la zone Natura 2000, etc.
L'analyse dans le prochain billet d'humeur de Colette !

Préservons la Forêt des Colettes. *Association loi du 1er juillet 1901 réputée d'Intérêt Général.*
RNA n°W033004121. Siège Social : Mairie, 1 Grande Rue 03330 Bellenaves. foretdescolettes@gmail.com
https://www.helloasso.com/associations/preservons-la-foret-des-colettes/adhesions/adhesion-preservons-la-foret-des-colettes-2026-1